

Adresse du local :  
300-302 rue Jean Jaurès  
59161 ESCAUDŒUVRES  
(face à la mairie)

## Dossier d'inscription pour les 18-25 ans

Le CAP-Jeunes (Centre d'Accueil Pour Jeunes) est un lieu de rencontre et d'échanges dédié aux jeunes de 11 à 25 ans. Il a pour vocation de favoriser la mixité en mettant en place un projet pédagogique prenant en compte les attentes des adolescents et des jeunes adultes.

Documents dûment remplis à fournir obligatoirement lors de l'inscription :

- Fiche d'inscription
- Fiche sanitaire de liaison
- Attestation de responsabilité civile
- Justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'électricité ou de téléphone, etc.)

Document à lire et à conserver :

- Règlement intérieur

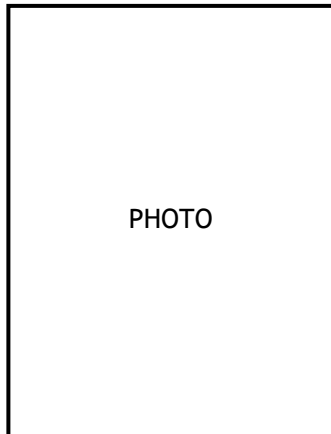
Contact : Alison PRINCE (responsable du service jeunesse)  
06 70 17 09 23 - cap-jeunes@escaudoeuvres.fr



# FICHE d'INSCRIPTION 18-25 ANS du CAP-JEUNES



## IDENTITÉ DU JEUNE



Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone portable : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

N° sécurité sociale : \_\_\_\_\_

## ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Compagnie d'assurance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

N° de sociétaire : \_\_\_\_\_

## ACCEPTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Je reconnais avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur mis en place au CAP-Jeunes et déclare l'accepter sans réserve.

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Les informations recueillies dans cette fiche d'inscription seront enregistrées dans un fichier informatisé par M<sup>me</sup> Alison PRINCE, responsable du service jeunesse, et par M. Jonathan POUPART, animateur du CAP-Jeunes. Elles seront communiquées uniquement aux membres de la commission de la jeunesse et seront conservées pendant 1 an et demi.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez vous adresser à la mairie d'Escaudœuvres, 221 rue Jean Jaurès 59161 ESCAUDŒUVRES.

# FICHE SANITAIRE DE LIAISON 18-25 ANS (CAP-JEUNES)

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles ; elle évite de vous démunir de votre carnet de santé.  
Merci de nous signaler en temps utile les modifications vous concernant.

**VALABLE UN AN À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE \_\_\_\_\_**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ Sexe :  H  F

N° de sécurité sociale : \_\_\_\_\_ Groupe sanguin : \_\_\_\_\_

## 1 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

Vaccins obligatoires	Oui	Non	Date des derniers rappels	Vaccins recommandés	Dates
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT Polio				BCG	
Ou Tétracoq				Autres (préciser)	

Si vous n'avez pas les vaccins obligatoires, veuillez joindre un certificat médical de contre-indication.  
Attention : le vaccin anti-tétanique ne présente aucune contre-indication.

## 2 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Merci de nous signaler tout traitement médical, en joignant une ordonnance récente et les médicaments correspondants.

Avez-vous eu les maladies suivantes ? :

	Oui	Non
Rubéole		
Coqueluche		
Varicelle		

	Oui	Non
Otite		
Angine		
Rougeole		

	Oui	Non
Rhumatisme articulaire aigu		
Oreillons		
Scarlatine		

Avez-vous des allergies ? :

	Oui	Non	Précisez la cause de l'allergie, la conduite à tenir et si automédication
Respiratoires			
Alimentaires			
Médicamenteuses			
Autres			



Indiquez vos difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre :

---

---

---

---

---

---

---

### 3 - RECOMMANDATIONS UTILES

Portez-vous des lunettes, des lentilles, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc. (précisez) :

---

---

---

---

### 4 - PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : \_\_\_\_\_ Téléphone portable : \_\_\_\_\_

Autre : \_\_\_\_\_

Nom et téléphone du médecin traitant : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CAP-JEUNES

## POUR LES 18-25 ANS

[À CONSERVER]



### CADRE DU PROJET JEUNESSE

La volonté de la commune d'Escaudœuvres et du service jeunesse est de développer les conditions qui permettent aux jeunes de s'investir, de se mobiliser, de créer, de construire, de se construire, de développer leurs désirs.

Le projet jeunesse est concrétisé par le CAP-Jeunes.

### OBJECTIFS DU CAP JEUNES :

- ◆ permettre un contact enrichissant entre jeunes ;
- ◆ favoriser l'épanouissement personnel et l'apprentissage de la vie sociale ;
- ◆ permettre aux jeunes de se mobiliser et de créer leurs propres projets.

Le projet éducatif et pédagogique complet est consultable au CAP-Jeunes.

### ARTICLE 1 : MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le CAP-Jeunes est accessible à tout jeune de 11 à 25 ans, domicilié ou non à Escaudœuvres.

Un accueil libre en présence des animateurs est proposé pour les 18-25 ans en période scolaire lundi et mardi de 15 h 30 à 18 h 30.

Pour adhérer au CAP-Jeunes, un dossier d'inscription est à constituer chaque année au 1<sup>er</sup> septembre. Il est composé des documents suivants :

- ◆ une fiche d'inscription ;
- ◆ une fiche sanitaire de liaison ;
- ◆ une attestation de responsabilité civile ;
- ◆ un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'électricité ou de téléphone, etc.).

Tout changement concernant les informations transmises (notamment au niveau de la fiche sanitaire) devra être signalé.

### ARTICLE 2 : FONCTIONNEMENT DU CAP-JEUNES

#### Présence

Toute inscription à une activité demande un engagement. Le jeune doit être présent aux activités (lieux et heures) auxquelles il s'est inscrit.

L'animateur s'engage à respecter les horaires d'activité jusqu'à sa fin et dans la mesure où le jeune se présente à l'activité.

En ce qui concerne l'accueil libre, le jeune pourra arriver et partir à sa guise pendant les heures d'ouverture.

## Absence

En cas d'absence à une activité pour laquelle le jeune est inscrit, il est impératif de prévenir l'équipe d'animation le plus tôt possible par mail (cap-jeunes@escaudoeuvres.fr) ou par téléphone (06 70 17 09 23).

## Déplacements

Pour les activités se déroulant à l'extérieur de la commune, le déplacement s'effectuera en car ou minibus. Pour le besoin de certaines activités et dans une démarche de responsabilisation, les jeunes pourront se déplacer sur la commune en autonomie en présence des animateurs.

## Encadrement

Toutes les activités sont encadrées par 2 animateurs diplômés (1 B.P. J.E.P.S., 1 B.A.F.A.). Le nombre de jeunes accueillis est donc limité selon les normes d'encadrement en vigueur. Certaines activités pourront également être animées par des bénévoles, associatifs ou personne référentes, pour permettre de créer un lien ou une rencontre entre les générations (conformément au projet éducatif et pédagogique du CAP-Jeunes).

La pratique de certaines activités spécifiques peut nécessiter le respect de consignes particulières qui seront précisées lors de l'inscription. Par exemple : être titulaire du test anti-panique de natation pour pratiquer des sports nautiques.

## Inscription

L'inscription aux activités n'est possible qu'à partir du 1<sup>er</sup> jour des inscriptions et ce jusqu'aux vacances (dans la limite des places disponibles). Sa prise en compte se fait par ordre d'arrivée.

Les activités étant donc limitées en places et afin de permettre à la majorité de jeunes de participer aux animations, des choix par ordre de préférence seront mis en place pour certaines animations.

## Tarifification

Un tarif forfaitaire annuel sera fixé prochainement par le conseil municipal. Il couvrira la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août. Ce montant reste forfaitaire pour toute inscription en cours d'année.

## Règlement

Le règlement de l'abonnement s'effectue directement au centre des finances publiques de Cambrai (1 rue de la Paix de Nimègue), après réception de la facture.

### **ARTICLE 3 : DÉTÉRIORATIONS / VOL**

Si un jeune détériore volontairement le matériel ou les locaux mis à la disposition, celui-ci devra assumer financièrement le montant des réparations. Les animateurs déclinent toutes responsabilités pour les vols.

### **ARTICLE 4 : CONSOMMATION DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES**

La consommation d'alcool, de tabac/vapotage et de produits illicites est interdite au sein du CAP-Jeunes.

## **ARTICLE 5 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

Les jeunes se conformeront au présent règlement qu'ils sont réputés connaître et qu'ils ont acceptés sans réserve en signant le cadre prévu sur la fiche d'inscription.